



Conseil Municipal

13 avril 2026

Salle du Conseil Municipal



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Finances : Affectation du résultat 2025
2. Finances : Vote des taux d'imposition 2026
3. Finances : Vote du budget principal 2026

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

Affectation du résultat 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	- 243 070,19	694 313,91

Proposition d'affectation		
En investissement		Report en fonctionnement
Besoin de financement (déficit N-1)	243 070,19 €	294 313,91€
Complément de financement	156 929,81€	
TOTAL	400 000,00 €	

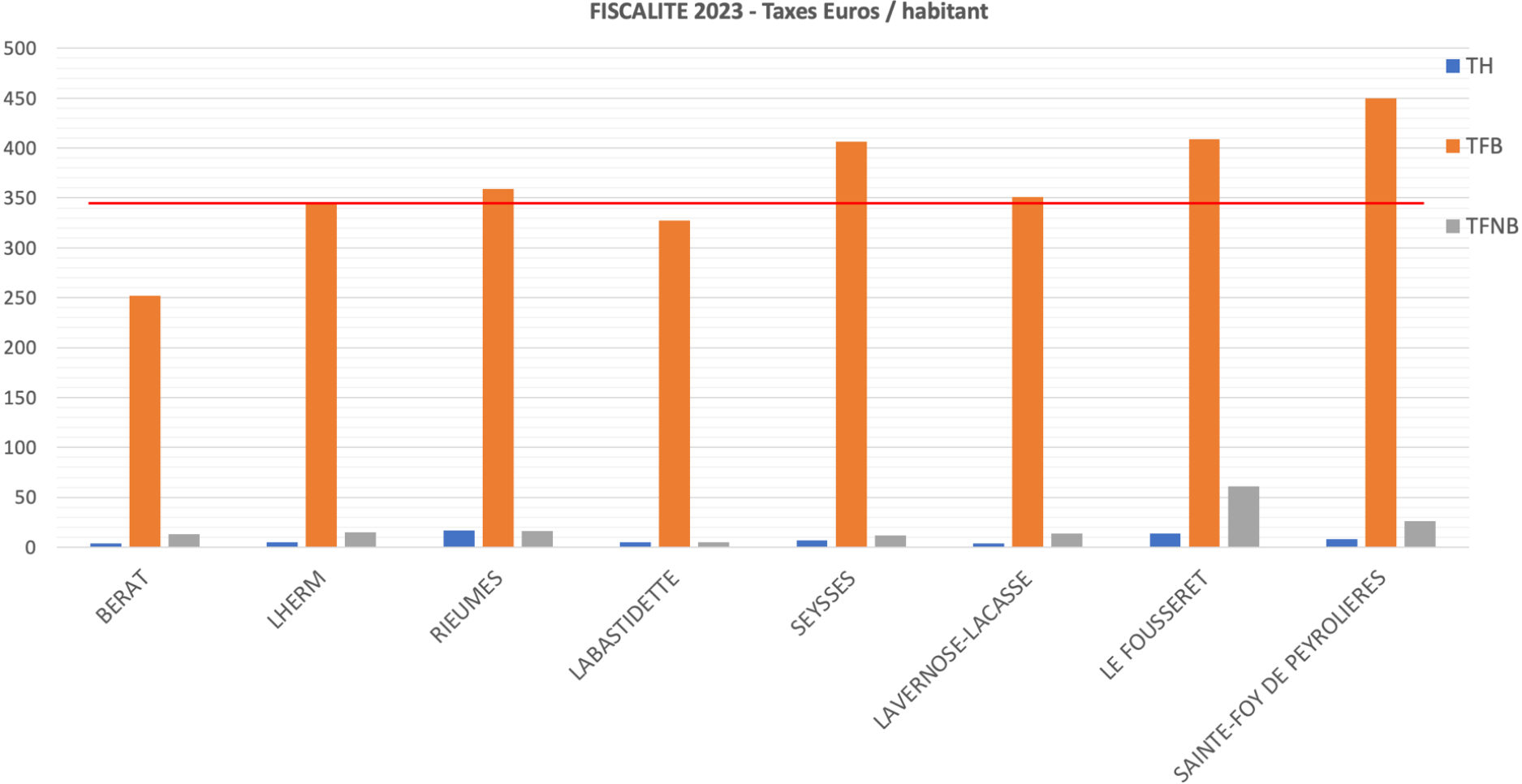
Rappel :

2021	2022	2023	2024	2025
150 K€	150 K€	300 K€	300 K€	350 K€

PROPOSITION

APPROUVER l'affectation du résultat 2025 pour l'année 2026

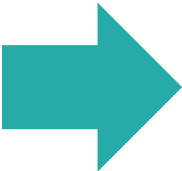
Vote des taux d'imposition



Évolution de la fiscalité – Impact pour les habitants

Maison 85 m2

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	41,61 %	%	2,69 %	0,609 %	%	0,202 %	
	Taux 2025	41,61 %	%	3,19 %	0,61 %	%	0,206 %	
	Adresse	RUE SUZANNE DOUZON-PECH						
	Base	1704		1704	1704		1704	
	Cotisation	709		54	10		4	777
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Propriétés non bâties	Cotisation 2024	696		45	10		3	
	Cotisation 2025	709		54	10		4	777
	Variation	+1,87 %	%	+20,00 %	0 %	%	+33,33 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
Propriétés non bâties	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 86638 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour 6 €.							Frais de gestion de la fiscalité directe locale
								Dégrevement Habitation principale
								Dégrevement JA État
								Dégrevement JA Collectivité
								Montant de votre impôt
								801

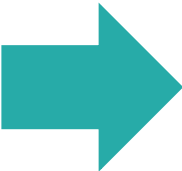


Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	41,61 %	%	2,69 %	0,609 %	%	0,202 %	
	Taux 2025	41,61 %	%	3,19 %	0,61 %	%	0,206 %	
	Adresse	RUE SUZANNE DOUZON-PECH						
	Base	1704		1704	1704		1704	
	Cotisation	709		54	10		4	777
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Propriétés non bâties	Cotisation 2024	696		45	10		3	
	Cotisation 2025	709		54	10		4	777
	Variation	+1,87 %	%	+20,00 %	0 %	%	+33,33 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
Propriétés non bâties	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 86638 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour 6 €.							Frais de gestion de la fiscalité directe locale
								Dégrevement Habitation principale
								Dégrevement JA État
								Dégrevement JA Collectivité
								Montant de votre impôt
								801

Évolution de la fiscalité – Impact pour les habitants

Maison 180 m2

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	41,61 %	%	2,69 %	0,609 %	%	0,202 %		
	Taux 2025	41,61 %	%	3,19 %	0,61 %	%	0,206 %		
	Adresse	CHE DE LARRIEU							
	Base	3670		3670	3670		3670		
	Cotisation	1527		117	23		8	1675	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2024	1501		97	22		7			
Cotisation 2025	1527		117	23		8	1675		
Variation	+1,73 %	%	+20,62 %	+4,55 %	%	+14,29 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :			
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 86638 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour 14 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		52	
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		1727	
Références administratives : 310 21 111 014 299 299 V L									



Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	41,61 %	%	2,69 %	0,609 %	%	0,202 %	
	Taux 2025	41,61 %	%	3,19 %	0,61 %	%	0,206 %	
	Adresse	5 CHE DE LARRIEU						
	Base	3670		3670	3670		3670	
	Cotisation	1527	1631	117	136	23	8	1675
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base		+105 €		+19 €			
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
						</		

Vote des taux d'imposition

Pour respecter les équilibres financiers au budget et générer une recette fiscale supplémentaire de 100 000€ (+6%)

⇒ Augmentation de 2,5 points du taux de TF, soit 44,11% au lieu de 41,61%,

Les autres taux évolueraient proportionnellement.

	2025	2026
TH	13.97 %	14,81 %
TFB	41.61 %	44,11 %
TFNB	73.94 %	78,38 %

PROPOSITION

APPROUVER l'évolution des taux pour l'année 2026

Vote du budget primitif 2026

Suite à la loi « Engagement et proximité adoptée le 27 décembre 2019, un état récapitulatif des indemnités perçues par élu au titre de tout mandat ou toutes fonctions exercés doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

La présentation de l'état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni à délibération.

Elu	Montant brut annuel COMMUNE	Montant brut annuel 3CG	Montant brut annuel SIECT	TOTAL BRUT annuel
PASIAN Frédéric	24 125,40 €	9 150,00 €	-	33 275,40 €
BOYÉ Brigitte	8 853,96 €			8 853,96 €
PEYRON Sandrine	8 853,96 €			8 853,96 €
MICLO Olivier	8 853,96 €			8 853,96 €
MERCI Catherine	8 853,96 €			8 853,96 €
EXPOSITO Christophe	8 853,96 €			8 853,96 €
NOUNIS Anne-Marie	8 853,96 €			8 853,96 €
MORO Sébastien	8 853,96 €			8 853,96 €
BOULP Lauriane	2 831,28 €		5 825,40 €	8 656,68 €
PHI-VAN-NAM Mei-Ling	5 662,56 €			5 662,56 €
MOREAU Sophie	2 831,28 €			2 831,28 €
RABARIJAONA Ludivine	2 831,28 €			2 831,28 €
GIL Gilbert	2 831,28 €			2 831,28 €

Subventions aux associations 2026

Ainsi danse	1 000,00 €
ALAC	200,00 €
AMK	800,00 €
Boutik O Communs	500,00 €
Budo	300,00 €
Cheveux d'Argent	350,00 €
Comité des Fêtes (fête 8000, cinéma 1500 et festival)	15 000,00 €
Euro Lherm	850,00 €
Foot	7 500,00 €
Groupe Vocal	300,00 €
Guidon Lhermois	650,00 €
Judo club	800,00 €
Lherminots	2 000,00 €
MJC	19 000,00 €
Pétanque	1 000,00 €
Road's Raptor	300,00 €
Saves Patrimoine	200,00 €
Tennis	2 300,00 €
Collège ASS Sportive	450,00 €
Coopérative collective Élémentaire	5 300,00 €
Coopérative collective Maternelle	3 180,00 €
Radio Galaxie	350,00 €
Le Chat libre Cazères	2000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	64 330,00 €

Les subventions sont soumises au vote individuellement

Les conseillers membres du bureau d'une association ne participent au vote de sa subvention

Vote du budget communal 2026

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget par section plutôt que par chapitres :

- Section fonctionnement : Dépenses - Recettes
- Section investissement : Dépenses - Recettes

PROPOSITION

APPROUVER le vote par section

Vote du budget Principal 2026 – Section de Fonctionnement

Chapitres DEPENSES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	818 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 293 900,00
014 - Atténuations de produits	372 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	200 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	308 500,00
66 - Charges financières	81 371,36
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	22 000,00
Total général	3 209 671,36

Chapitres - RECETTES	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	294 313,91
013 - Atténuations de charges	40 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	224 500,00
73 - Impôts et taxes	1 857 057,45
74 - Dotations, subventions et participations	779 300,00
75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00
76 - Produits financiers	2 500,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00
Total général	3 209 671,36

La section est équilibrée.

Les inscriptions de dépenses sont supérieures de 25% au réalisé de 2025.

Les inscriptions de recettes diminuent de 1,5% par rapport à 2025.

PROPOSITION

APPROUVER la section de fonctionnement du budget 2026

Vote du budget Principal : Investissements 2026

Le montant inscrit des nouvelles dépenses d'équipements s'élève à 2 063 180€.

Cumulés avec les RAR, le montant total des dépenses d'équipements inscrit est de 3 655 930€

Dépenses d'équipement - Opérations	BP 2026	RAR 2025	TOTAL 2026
15 - Salle polyvalente	1 000,00	10 868,75	11 868,75
17 - Bâtiments	66 500,00	8 186,55	74 686,55
18 - Eglise	4 000,00	206 106,93	210 106,93
19 - Equipements et travaux divers locaux scolaires	10 917,04	23 067,96	33 985,00
21 - Voirie et réseaux	137 500,00	55 060,37	192 560,37
24 - Restructuration Groupe scolaire	1 795 421,79	1 102 472,69	2 897 894,48
25 - Equipements et travaux divers locaux associatifs	1 000,00	10 920,92	11 920,92
27- Rénovation Ancien couvent	441,46	94 558,54	95 000,00
28 - Equipements et travaux divers	46 400,00	33 776,81	80 176,81
Hors opérations (chap. 21 et 23)		9 730,00	9 730,00
Total général	2 063 180,29	1 592 749,52	3 655 929,81

Vote du budget Principal : Investissements 2026

Le montant des nouvelles dépenses s'élève à 2 293 180,29€ dont 2 063 180,29€ de dépenses d'équipements. Cumulés avec les RAR et le solde 2025, le montant total des dépenses est de 4 129 200,00€

Dépenses	BP 2026	RAR	Total BP 2026
001 - Solde d'exécution reporté	243 070,19	0,00	243 070,19
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	200,00	0,00	200,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	230 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	7 230,00	13 000,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	2 500,00	2 500,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS	2 063 180,29	1 583 019,52	3 646 199,81
Total	2 536 450,48	1 592 749,52	4 129 200,00

Recettes	BP 2026	RAR	Total BP 2026
001 - Solde d'exécution reporté			
021 - Virement du fonctionnement	200 000,00		200 000,00
024 - Produits de cessions	0,00		0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	110 000,00		110 000,00
041 - Opérations patrimoniales	200,00		200,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	535 000,00		535 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 767 000,00		1 767 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 500 000,00	1 500 000,00
21- Immobilisations corporelles	0,00		0,00
23-Immobilisations en cours	0,00		0,00
27 - Autres immobilisations financières	17 000,00		17 000,00
Total	2 629 200,00	1 500 000,00	4 129 200,00

PROPOSITION

APPROUVER la section investissement du budget 2026

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Dépenses et marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Etude Centre Bourg	ITER	46 176,00
Abonnement + installation Exchange	LOREMA	2 852,64
Souffleur	Rural Master	759,00
Mobilier école élémentaire	Manutan	881,04
Dépigeonnage	SAS FAVI	1 500,00
Enlèvement souche suite tempête	AGRESTE	1 080,00
Réparation toiture salle des fêtes	MV Charpente	2 695,20
Dépose cheminée Ecole Maternelle	MV Charpente	504,00
Cotisation USEP 2026	Ligue de l'enseignement	882,40
Abonnement vidéo surveillance des bâtiments	VK Electronique	691,20

Informations diverses

Prochain Conseil Municipal

05/05/2026

Prochains Bureaux Communautaires

Bureau en cours d'installation.

Prochains Conseils Communautaires

16/04/2026 **Maison des Pyrénées – Le Fousseret – 18h00**

23/04/2026 – **Maison des Pyrénées – Le Fousseret – 19h00**

